

## **NOTE**

### **AUX SOCIETES DE COURTAGE D'ASSURANCES OU DE RÉASSURANCES**

**et**

### **AUX COURTIERS D'ASSURANCES OU DE RÉASSURANCES**

Madame le Directeur,

Monsieur le Directeur,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que les examens pour l'année 2020 auront lieu comme suit :

- pour les candidats courtiers/dirigeants de société de courtage d'assurances :
  - le jeudi, 23 avril 2020 ;
  - le jeudi, 15 octobre 2020 ;
  
- pour les candidats sous-courtiers d'assurances :
  - le mardi, 17 mars 2020 ;
  - le mardi, 16 juin 2020 ;
  - le mardi, 29 septembre 2020 ;
  - le mardi, 15 décembre 2020.

Les admissions à l'examen des candidats sous-courtiers d'assurances se feront dans la limite des places disponibles et sur présentation d'une demande complète vingt-et-un jours au moins avant les dates ci-avant indiquées.

Veillez agréer, Madame le Directeur, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur du Commissariat aux Assurances,

Claude WIRION